



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00922

Numéro SIREN : 793 037 680

Nom ou dénomination : GC INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2014 sous le numéro de dépôt A2014/005020

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



911102

Dénomination : GC INVEST
Adresse : 115 allée Norbert Wiener Parc Georges Besse Arche Botti
II 30000 Nimes -FRANCE-

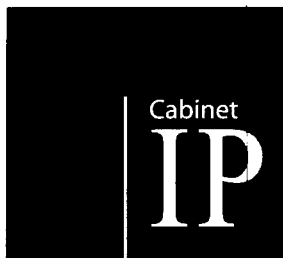
n° de gestion : 2013B00922
n° d'identification : 793 037 680

n° de dépôt : A2014/005020
Date du dépôt : 02/07/2014

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
01/07/2014



911102



D1418309+6

GREFFE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES
Pour acte déposé, certifié
par le greffier, en date du :

- 2 JUL. 2014

133922

5020

SELARL VIDAL, VIDAL-PENCHINAT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée, lors de l'assemblée générale ordinaire, à l'initiative du gérant de la société à responsabilité limitée « GC INVEST » conformément à l'article L.223-9 du Code de commerce et 25 du décret du 23 mars 1967, j'ai établi le présent rapport sur la valeur des apports en nature devant être effectués par Monsieur Guillaume CASSOU à la société à responsabilité limitée « GC INVEST » dans le cadre de l'augmentation de capital de cette dernière.

Les apports en nature ont été arrêtés dans le contrat d'apport en date du 27 juin 2014. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Mes constatations et conclusions sont présentées ci-après dans l'ordre suivant :

- **Présentation de l'opération et description des apports**
- **Diligences et appréciation de la valeur des apports**

I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. – Entité concernée

La société bénéficiaire de l'apport, la SARL GC INVEST sis à Nîmes (30 000) 115 Allée Norbert Wiener, est une société à responsabilité limitée dont le capital social s'élève à 1 000 euros.

La société a pour objet : la détention de participations

1.2. – Nature et objectifs de l'opération

Il s'agit de l'augmentation de capital de la SARL GC INVEST pour laquelle le montant des apports en nature excède la moitié du capital social (art. L. 223-9 al. 2 du code de commerce).

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de 45 500 parts nouvelles, d'une valeur nominale de 10 euros chacune entièrement libérées.

1.3. – Description et évaluation des apports

Aux termes de l'article I du contrat d'apport, les apports en nature effectués par Monsieur Guillaume CASSOU se décomposent ainsi qu'il suit :

- Parts sociales de la SARL PCI GESTION.....500 000 euros

En rémunération de l'apport ci-dessus évalué à 500 000 €, il sera attribué à l'Apporteur :

- **45 500 parts sociales nouvelles** de DIX EUROS (10 €) chacune de la société GC INVEST, numérotées de 1 001 à 45 500 inclus, et entièrement libérées qui seront émises à la valeur nominale à titre d'augmentation de son capital social, soit pour une valeur de **QUATRE CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (455 000 €)** ;
- **à titre de soulte**, la somme de **QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45 000 €)** qui sera portée au crédit de son compte courant d'associé.

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

S'agissant d'apprécier la valeur des apports pris individuellement, mes diligences ont consisté à :

- ✓ contrôler la réalité des apports,
- ✓ analyser les valeurs individuelles proposées dans le contrat d'apport par recoupement avec les documents comptables communiqués.

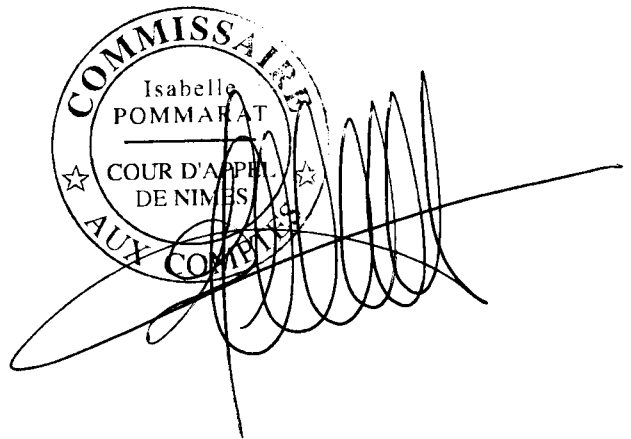
S'agissant d'apprécier la valeur des apports pris dans leur ensemble, j'ai rapproché la valeur des apports avec :

- la valeur nominale des 45 500 parts émises en rémunération desdits apports à l'augmentation de capital de la SARL GC INVEST.

Sur la base de mes travaux, je conclus que l'observation précédemment formulée n'est pas de nature à affecter la valeur des apports s'élevant à cinq cent mille euros (500 000€), que ladite valeur n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale à la valeur au nominal des 45 500 parts créées par la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Nîmes, le 1^{er} juillet 2014
Le Commissaire aux Apports

Isabelle POMMARAT

A circular official stamp of the Commissaire aux Apports, Isabelle Pommarat, Cour d'Appel de Nîmes. The stamp is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink.